



Lundi 2 décembre 2019

Référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris

Le Gouvernement a engagé la privatisation du groupe Aéroports de Paris (ADP), l'entreprise publique qui gère les aéroports Charles-de-Gaulle, d'Orly et du Bourget.

A l'initiative de plusieurs groupes parlementaires, 249 députés et sénateurs de tous bords ont signé le texte prévoyant l'organisation d'un référendum d'initiative partagée concernant ce projet de privatisation.

Si 4,7 millions d'électeurs et d'électrices – soit 10 % du corps électoral – soutiennent cette procédure, l'État devra organiser un référendum national sur la privatisation d'ADP.

⇒ **Qui peut signer la procédure de soutien ?**

- Tout électeur inscrit sur les listes électorales françaises de toute commune peut apporter son soutien à cette démarche

⇒ **Comment ?**

- Sur internet, sur le site <https://www.referendum.interieur.gouv.fr> depuis chez soi ou à l'Hôtel de Ville de Rouen sur l'ordinateur mis à disposition à l'accueil central
- Physiquement, via le dépôt du formulaire papier (cerfa N°15264*0 téléchargeable sur le site https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15264.do) auprès des Mairies de proximité

Attention : tout électeur ne disposant ni de carte nationale d'identité ni de passeport comme titre d'identité sera obligé de recourir au format papier et au dépôt en mairie (voir liste des titres autorisés ci-dessous)

⇒ **Où ?**

- Auprès des communes les plus peuplées de chaque canton, soit au sein de la Métropole Rouen Normandie les communes de Rouen, Le Petit-Quevilly, Saint-Etienne du Rouvray, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame de Bondeville, Le Grand-Quevilly, Elbeuf, Canteleu, Bois-Guillaume, Sotteville-lès-Rouen

⇒ **Quelles pièces peuvent être présentées ?**

- CNI ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- Carte d'identité d' élu local avec photo
- Carte du combattant avec photo
- Carte d'invalidité ou de mobilité inclusion avec photo
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photo
- Carte de circulation avec photo
- Permis de conduire sécurisé au format Union européenne, les anciens permis de conduire étant autorisés dès lors qu'une photo est présente
- Carte vitale avec photo
- Permis de chasse avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53